

Avis voté par le CHSCT-D des Hautes-Alpes

Vendredi 4 février 2022

Avis voté	Réponse de l'administration
La crise sanitaire a des répercussions importantes et documentées sur les élèves de nos écoles et de nos établissements, et ces conséquences sont exacerbées pour les plus fragiles d'entre eux. Dans ce contexte, les enseignants des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) ont toute leur place et doivent pouvoir effectuer leurs missions auprès de ces élèves. Or, des enseignants du RASED ont été sollicités par les circonscriptions pour effectuer des remplacements d'enseignants absents. Le CHSCT souscrit à la nécessité de remplacer toutes les absences des enseignants, mais demande que ces remplacements soient assurés par des enseignants remplaçants disponibles et formés, et que les sollicitations des réseaux d'aides soient immédiatement abandonnées afin de permettre à ces personnels d'assurer leurs missions.	Ces sollicitations ont été faites dans un contexte inédit exceptionnel de tension sur le remplacement et sur la base du volontariat des personnels. Dans un tel contexte tous les moyens ont vocation à être mobilisés.

L'inspectrice d'Académie
DA-SEN des Hautes-Alpes



Catherine ALBARIC-DELPECH